



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ, le directeur général de ladite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, le mardi 7 avril 2026 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

Nature et effets :

Demande numéro 2026-01-0001, produite le 2026-02-16, ayant pour effet :

De permettre la création de lots possédant un angle, avec la ligne de rue, de 30 degrés, contrairement à la norme qui de demande 90 degrés.

Identification du site concerné :

Lots numéro 4 980 092 et 4 980 093
Rue Provost
Cadastre du Québec
Municipalité d'Ascot Corner
Circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Ascot Corner ce 24^e jour de mars de l'an deux mille vingt-six.

Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, *Jonathan Piché, directeur général* de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 24^e jour de mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour de mars 2026.

Directeur général